



Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa (GEKE)
Community of Protestant Churches in Europe (CPCE)
Communion d'Eglises Protestantes en Europe (CEPE)

La formation en vue du ministère pastoral dans la Communion d'Églises protestantes en Europe

Version révisée de 2012

Resolutions de la 7^e Assemblée générale de la CEPE, Florence, 20–26 sept. 2012 :

1. L'Assemblée générale remercie les participants aux consultations de 2008 et de 2010 ainsi que le comité de rédaction pour l'élaboration du document « La formation en vue du ministère pastoral au sein de la Communion d'Églises protestantes en Europe ».
2. L'Assemblée générale se réjouit de l'ampleur de la discussion suscitée dans les Églises membres et remercie les Églises pour leurs réponses nuancées, dont il a été tenu compte dans la version finale.
3. L'Assemblée générale considère que le document contribue en tant que ligne directrice à la compréhension commune de ce qu'est une bonne formation théologique.
4. L'Assemblée générale recommande aux Églises membres d'en tenir compte lors de réformes dans le domaine de la formation.
5. L'Assemblée générale demande au Conseil de créer les conditions permettant la mise en œuvre des recommandations contenues dans le dernier chapitre.

Table de matières

Introduction	2
1 Bases	3
1.1 Le ministère consacré de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements (ministère pastoral)	3
1.2 Ministère pastoral et communauté	3
1.3 Les tâches du ministère et les exigences quant à la formation	4
1.4 Bilan	5
2 Lignes directrices	6
2.1 De la formation à la consécration	6
2.2 La matière des études de théologie	8
2.2.1 Unité et diversité de la théologie	8
2.2.2 Théologie exégétique (Ancien et Nouveau Testament)	9
2.2.3 Histoire de l'Eglise	10
2.2.4 Théologie systématique	10
2.2.5 Théologie pratique	11
2.2.6 Autres disciplines	11
2.2.7 Résumé	12
2.3 La responsabilité des Eglises et de la théologie dans la formation au ministère	12
2.3.1 La formation universitaire	12
2.3.2 Les aspects confessionnels de la formation théologique	13
2.3.3 Concrétisation des connaissances acquises durant la formation théologique	13
2.4 La foi vécue	14
2.4.1 Des études de théologie au métier de pasteur – Un contexte social en mutation	14
2.4.2 Foi vécue et métier de pasteur	14
2.4.3 Les formes élémentaires de la vie spirituelle	15
2.4.4 L'approfondissement de la vocation intérieure	15
2.5 La formation continue et le perfectionnement	16
2.5.1 Bases	16
2.5.2 Le but de la formation continue	16
2.5.3 Pour une formation continue solide et profilée	18
2.6 Autres voies d'accès au <i>ministerium verbi divini</i>	19
2.6.1 Introduction	19
2.6.2 Les autres voies d'accès au ministère pastoral	19
2.6.3 Le service de la proclamation de la Parole assumé par des bénévoles	20
2.6.4 Le service de la proclamation de la Parole confié à des collaborateurs de l'Eglise	21
2.6.5 Résumé	21
3 Recommandations	22
3.1 La reconnaissance mutuelle de la formation au ministère pastoral	22
3.2 Echanges et coopération au niveau international	22
3.3 Suite du travail	23
4 Liste des personnes ayant participé à la consultation.....	24

Introduction

Par la Concorde de Leuenberg, approuvée en 1973, les Églises d'Europe luthériennes et réformées, les Églises unies qui en sont issues, ainsi que les Églises des Vaudois et des Frères moraves dont l'origine est antérieure à la Réforme ont déclaré entre elles une communion ecclésiale qui stipule la reconnaissance mutuelle de la consécration au ministère.

Quoiqu'approuvée dans son principe par toutes les Églises de la CEPE, cette reconnaissance mutuelle est d'une portée pratique restreinte. Actuellement, le transfert d'un pasteur¹ d'une Église de la CEPE à une autre ne peut s'effectuer qu'au prix de grands efforts. Et même si la consécration en tant que telle est reconnue, les différences dans les voies de formation et les diplômes font obstacle à l'admission de ministres consacrés dans le service d'une autre Église.

Le présent document est le résultat d'une consultation réalisée durant plusieurs années auprès des Églises membres de la CEPE. Cette consultation a révélé que pour diverse qu'elle soit, la formation au ministère dans la Communion d'Églises protestantes en Europe présente des aspects communs importants. Il a donc été possible de formuler les lignes directrices qui suivent. L'idée était d'esquisser une conception commune de ce que l'on entend par une formation adéquate, de manière à offrir des repères aux Églises membres, à les aider à dégager les conséquences pratiques de la reconnaissance du ministère, et à poursuivre ainsi la mise en œuvre de la communion d'Églises. Le texte se termine par quelques recommandations sur la collaboration en matière de formation et de perfectionnement des pasteurs et sur les moyens de faciliter les échanges au sein de la CEPE.

Les réflexions prennent notamment en considération – ainsi que l'a exigé l'Assemblée générale de la CEPE en 2006 – l'évolution de la conception et de l'image du ministère dans les Églises membres, les défis missionnaires que posent la diversité des sociétés contemporaines et les changements survenus dans les systèmes de formation en Europe.

¹ Dans tout le document, le terme de pasteur, comme les autres désignations de qualité, s'applique à la fois aux femmes et aux hommes (*ndt*).

1 Bases

1.1 Le ministère consacré de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements (ministère pastoral)

L'exposé qui suit se concentre sur le ministère consacré de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements. Il est tenu compte du fait qu'il existe au sein de la CEPE des Églises qui connaissent d'autres formes encore de ministère consacré, comme le ministère des anciens ou le diaconat. En outre, certaines Églises font une distinction entre, d'une part, consécration au ministère de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements, et d'autre part autorisation, limitée à un temps et/ou un lieu déterminés (*pro loco et tempore*) et donnée aux personnes exerçant un autre métier ecclésiastique ou un service bénévole, pour la participation à la proclamation de la Parole et à l'administration des sacrements.

Ainsi peut être pris en considération, sans préjudice de la diversité dans la structure des ministères et dans la conception et la pratique de la consécration, le *ministère de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements* qui repose sur un *acte de consécration unique* au service de la Parole et des sacrements (*ministerium verbi*) et comprend un *engagement au service de l'Église (munus ecclesiasticum)* ainsi qu'un *mandat de service (installatio, introductio)*, autrement dit : le ministère pastoral. Il convient de distinguer les droits et devoirs découlant de la consécration de ceux découlant de l'engagement au service de l'Église et du mandat de service (*installatio*). Le ministère pastoral demande les deux à la fois : la consécration et l'installation. Le service de la Parole et des sacrements est considéré comme un ministère ecclésial (*munus ecclesiasticum*).

1.2 Ministère pastoral et communauté

Les Églises de la CEPE ont déjà donné une explication théologique détaillée des tâches du *ministerium verbi* et de son insertion dans la communauté. « Le ministère de la Parole est [...] constamment dépendant du sacerdoce universel de la communauté et il doit le servir, de même que le sacerdoce universel de la communauté et de tous les baptisés est dépendant du ministère particulier de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements. Selon la conception réformée, le ministère consacré repose donc sur une mission particulière du Christ

en même temps qu'il est à son service avec l'ensemble de la communauté, sous la Parole de Dieu². »

Ce service a besoin de structures organisées (une « organisation des ministères³ »). Comme le service de la Parole est finalement l'affaire de tous, un individu ne peut pas s'y nommer lui-même. Seuls peuvent exercer le service de la prédication ceux qui y sont expressément appelés (*rite vocati*) et dont la vocation est reconnue par l'Église. Et celui qui est appelé à enseigner publiquement (*publice docere*) doit donner au peuple de Dieu la capacité d'être au service de Dieu. Le ministère sert à assurer la continuité du service de la prédication.

1.3 Les tâches du ministère et les exigences quant à la formation

Le droit et le devoir d'enseigner et de prêcher publiquement et d'administrer les sacrements sont conférés dans la consécration. Et la consécration suppose comme conditions la capacité à représenter la foi chrétienne à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église et la capacité de discernement théologique permettant de juger de la « pureté » de la doctrine et de la « justesse » de l'administration des sacrements (cf. art. 7 de la *Confession d'Augsbourg* : « *pure docetur et recte administrantur* », et le chap. XVII, 135 de la *Confessio Helvetica Posterior* : « *in vera concordique praedicatione evangelii Christi, et in ritibus a Domino diserte traditis* »).

Pour l'exercice du ministère, il est donc attendu une *obligation envers des formes doctrinales ecclésiastiques et confessionnelles* qui sont manifestées dans la consécration par un engagement – différent d'une Église à l'autre – à observer l'Écriture Sainte et la confession de foi réformée (dans certains cas seulement l'Écriture). Les ministres consacrés doivent être en mesure de vérifier la cohérence entre leurs idées et propos actuels et la doctrine en vigueur dans les Églises protestantes. Il ne leur est pas demandé de tenir des propos théologiques définitifs, mais, par leurs réflexions théologiques, de donner à la communauté la possibilité de discuter ensemble de la doctrine exposée.

Il faut pour cela des *compétences théologiques*. Ces compétences consistent en l'aptitude à établir des liens entre des connaissances théologiques, une capacité de jugement acquise par la formation scientifique, l'intelligence personnelle de la vérité de l'Évangile et les capacités pratiques requises. Des études de théologie dans une université ou une haute école sont indispensables. Si la personne accède par une autre voie au ministère pastoral ou si le ministère de la

² « Thesen zur Amtsdiskussion heute (Tampere-Thesen 1986) », in : *Sakramente, Amt, Ordination*, éd. W. Hüffmeier (Leuenberger Texte 2), Frankfurt a.M. 1995, p. 105 (thèse 2) ; repris dans : *Die Kirche Jesu Christi*, éd. W. Hüffmeier (Leuenberger Texte 1), Frankfurt a.M. 1995, p. 32-33 (I.2.5.1.1).

³ Ibid., p. 31 (I.2.5.1).

proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements est exercé à titre bénévole, cela ne doit pas être au détriment des exigences quant à la formation théologique. L'aptitude à interpréter l'Évangile et à en parler de manière attrayante et authentique est aujourd'hui désignée du terme de « *compétence herméneutique* ». Les Églises ont chacune une manière propre de constater cette aptitude.

Dans les conditions qui sont celles de l'Europe actuelle, savoir communiquer et représenter la foi de l'Église de manière authentique et personnelle dans des sociétés inhomogènes tient du défi missionnaire. « Évangéliser », la mission telle qu'elle est décrite dans la Bible (cf. Mt. 28) signifie donc s'insérer de manière crédible dans les espaces sociaux où « la foi va se révéler plausible⁴ ». Quiconque veut permettre à des gens de prendre l'Évangile pour guide et proclamer une doctrine doit acquérir *des connaissances, une capacité de discernement et des compétences pratiques quant aux conditions de communication*, faute de quoi il existe un risque de repli à l'intérieur du cadre de l'Église au détriment de l'exigence de publicité de l'Évangile.

En considération du manque d'homogénéité des structures de l'espace public dans l'Europe actuelle, il est judicieux que la formation au ministère consacré suive des conceptions diverses. Mais il n'en existe pas moins des vues communes sur les défis de notre temps : à l'ère de l'information et des médias de masse, l'attention est un bien rare ; un message passe toujours par une voie médiate et doit donc être transmis de manière adaptée à chaque média ; le sens d'un message doit être communicable dans chaque communauté d'interaction sociale. Quels que soient les termes utilisés pour décrire les défis qui se présentent, le ministère pastoral exige aujourd'hui la capacité à évoluer dans des sociétés inhomogènes et à communiquer la Bonne Nouvelle hors du cadre restreint de l'Église.

Le droit et le devoir de proclamer un message s'étendent à l'ensemble de la vie de la personne consacrée. La consécration est un mandat donné pour une longue durée et par lequel la personne se met au service de l'Évangile et en accepte les exigences. Ce dernier point en particulier doit être pris en compte dans le suivi, par l'Église, de la formation des pasteurs.

1.4 Bilan

Les Églises de la CEPE partent de l'idée d'une interdépendance entre le ministère de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements et le service à l'ensemble du peuple

⁴ *Évangéliser – Perspectives protestantes pour les Églises en Europe*, éd. au nom du Conseil de la CEPE par Michael Bünker et Martin Friedrich, Vienne, 2007, n° 2.14.

de Dieu. Le ministère pastoral assume en public, et au titre de ministère établi par l'Église, le service de la proclamation de la Parole, donné par Dieu à tous les baptisés.

La consécration vise un service de la Parole incluant toute l'existence de la personne (« *ministerial existence* »). Cela comprend l'aptitude à défendre publiquement, dans des sociétés inhomogènes, l'idée que l'Évangile est une force révélatrice de vérité. Ce qui est attendu, c'est à la fois une aptitude personnelle à ce service et un mode de vie empreint de spiritualité qui admet l'Évangile pour ce qu'il est. Il faut pour cela d'une part une formation théologique acquise de préférence dans une université ou une haute école et permettant une rencontre avec d'autres disciplines scientifiques, et d'autre part un lien ecclésiastique et confessionnel, impliquant une familiarité avec les formes de spiritualité propres à une confession et une capacité de jugement théologique relativement aux formes doctrinales de cette confession.

À partir de ces fondements, les lignes directrices qui suivent tentent de faire apparaître ce qui fait la qualité d'une formation au ministère consacré de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements et ce qui fait la qualité d'une formation continue ou de perfectionnement. Le but n'est pas de standardiser la formation et le perfectionnement au sein des Églises de la CEPE, mais plutôt de donner à celles-ci la possibilité de parvenir, sur cette base, à une reconnaissance mutuelle de la formation pastorale.

2 Lignes directrices

2.1 De la formation à la consécration

Dans la plupart des Églises membres de la CEPE, l'accès à un ministère requiert cinq à six ans d'études de théologie dans une université ou une haute école. Les études sont complétées par une formation pratique dont la durée va jusqu'à trois ans et qui est de la responsabilité de l'Église. Les critères de la réflexion universitaire s'appliquent également ici. La formation pratique, dans beaucoup d'Églises, vient immédiatement après l'examen final des études de théologie. Souvent, les Églises l'intègrent en bonne partie dans les études ou proposent une alternance entre semestres universitaires et modules de formation pratique, ou encore l'incluent dans les premières années de ministère.

Les études sont en règle générale suivies dans une faculté de théologie d'une université ou d'une haute école. C'est un lieu où les futurs pasteurs doivent avoir la possibilité, dans un environnement d'enseignement universitaire et de pluralité des disciplines, et sous le régime de la liberté académique, de s'engager dans une voie de formation intensive aux offres variées. La théologie protestante a des liens étroits avec l'histoire des universités européennes et elle s'oblige à respecter les normes de la recherche académique. Lorsque les Églises entretiennent

leurs propres universités, hautes écoles ou séminaires de théologie, elles se considèrent comme appartenant à la tradition académique de la théologie protestante, qui est la référence d'après laquelle elles veulent être mesurées.

Les étudiants, durant leur formation, doivent acquérir des connaissances professionnelles fondées sur une base universitaire, développer une capacité de jugement entraînée par la pratique scientifique et se forger une identité théologique personnelle. Le contact avec la pratique se fait principalement à un niveau théorique : les étudiants découvrent naturellement des domaines d'application concrets et des situations tirées de la pratique, par exemple en éthique ou en théologie pratique, mais ils les abordent avant tout dans un esprit d'observation et d'analyse. Les étudiants ont des occasions de s'exercer sur des situations pratiques, par exemple dans les séminaires d'homilétique et de pédagogie religieuse ou durant un stage paroissial effectué en cours d'études. Cela permet de raccorder à des situations concrètes les matières au programme, de soumettre l'expérience personnelle à une réflexion théologique, de préciser et d'approfondir la motivation à s'engager dans cette voie.

Au cours de leurs études, les futurs pasteurs doivent acquérir des connaissances approfondies sur :

- *les fondements de la tradition chrétienne* tels que les fait apparaître l'étude scientifique des origines de la foi chrétienne dans la tradition biblique, et telle qu'elle a marqué et marque encore le point de vue de la foi chrétienne sur la relation de l'homme avec Dieu et sur la naissance, la constitution et la finalité de sa réalité existentielle,
- *l'évolution historique et le développement du christianisme*, la formation de sa doctrine et l'empreinte institutionnelle de la vie chrétienne dans le passé et dans le présent,
- *la mission consistant à affirmer la tradition chrétienne face aux défis actuels*. Il s'agit principalement de l'aptitude de la foi chrétienne au langage et à la réflexion dans un contexte de pluralité philosophique et religieuse, d'une réflexion sur l'aménagement de la vie ecclésiale dans un environnement fortement empreint de laïcité, de l'engagement envers la communion œcuménique et enfin de la qualification éthique nécessaire au milieu des défis toujours plus complexes auxquels doit faire face une vie individuelle et sociale consciente de ses responsabilités.

Cette formation doit être enrichie par des études générales et la fréquentation de l'enseignement d'autres disciplines universitaires.

La *formation ecclésiastique* est la période de l'apprentissage, guidé par une réflexion scientifique, des champs d'activité du ministère pastoral. C'est là que les futurs pasteurs découvrent les

exigences du métier auquel ils se destinent. Ils y acquièrent aussi les connaissances, le discernement et les capacités spécifiques du métier et nécessaires pour pouvoir répondre à ces exigences, et les soumettent à une réflexion théologique scientifique. Ils peuvent ainsi remplir les conditions professionnelles d'accès à la consécration.

La formation ecclésiastique a pour lieux principaux un stage dans une paroisse, un séminaire pastoral ou des institutions comparables. La formation en paroisse est suivie par un pasteur maître de stage. Des cours sont proposés dans les domaines d'activité du ministère paroissial (culte, instruction religieuse, assistance spirituelle, développement et direction de paroisse, etc.), où les expériences pratiques sont examinées sur le plan de l'élaboration de la théorie théologique et où sont mis au point et discutés des projets d'organisation du travail ecclésial et paroissial. Le séminaire pastoral, en tant que lieu de travail collectif, offre en outre la possibilité de phases de vie communautaire, qui sont de durée limitée mais engagent les participants. Elles sont l'occasion de faire des expériences importantes dans la pratique communautaire des cultes, de la méditation sur l'Écriture Sainte et de la prière.

La formation des pasteurs s'insère dans le contexte d'ensemble du parcours individuel d'apprentissage des compétences théologiques et constitue donc une unité interne, un processus de croissance et de maturation orienté vers un but, et qui inclut aussi des crises. Elle vise à justifier une forme élémentaire de compétence théologique par l'acquisition des connaissances, du discernement et des capacités qui sont essentiels pour elle. Les pasteurs doivent être en mesure de façonner leurs activités professionnelles, de les soumettre à une réflexion, de les évaluer, de les corriger et de les placer constamment dans un rapport visible avec l'Évangile. Leur compétence théologique doit être considérée comme le fondement des activités pastorales (en particulier le culte, l'instruction religieuse, l'assistance spirituelle, le développement et la direction de paroisse et les activités relevant de la diaconie, de la mission et des relations œcuméniques). Pour pouvoir répondre aux questions que les gens posent à la foi chrétienne, il faut avoir de solides repères théologiques. La compétence théologique est aussi une condition indispensable du dialogue avec les personnes d'opinion différente.

2.2 La matière des études de théologie

2.2.1 Unité et diversité de la théologie

Les études de théologie protestante doivent s'orienter selon trois axes fondamentaux : premièrement l'étude scientifique des origines de la foi chrétienne dans la tradition biblique, deuxièmement l'analyse de l'évolution historique du christianisme et du développement de la théologie

chrétienne des origines à nos jours, et troisièmement l'étude, dans la perspective d'une réflexion théologique, des formes actuelles de vie et d'expression de la foi chrétienne.

Au sein de cette structure de base qui intègre la dimension biblique, la dimension historique et la réflexion sur le présent, le travail se fait par le recours aux principales disciplines classiques de la théologie que sont l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, l'histoire de l'Église, la théologie systématique et la théologie pratique. La coopération entre ces disciplines doit être expressément soulignée. Le travail dans les trois perspectives décrites ici concerne *toutes* les disciplines théologiques, même si c'est d'une manière différente de l'une à l'autre. Aucune discipline, aucun groupe de disciplines ne peut revendiquer pour elle seule le monopole d'un des axes fondamentaux.

La science théologique vise à la cohésion des trois axes fondamentaux, et les étudiants doivent percevoir non seulement la diversité de ses disciplines, mais aussi son unité thématique. C'est une tâche très exigeante. Un premier principe est applicable : les études de théologie doivent mettre en mouvement des processus de formation qui donnent aux étudiants la possibilité d'établir des liens entre les modes de travail et les priorités des différentes disciplines du canon de l'enseignement théologique plutôt que de les laisser se côtoyer comme des champs de connaissance sans rapports entre eux. Il convient donc de renforcer sensiblement l'interdisciplinarité en suivant ce second principe : l'interdisciplinarité ne peut fonctionner sans une disciplinarité dûment fondée à laquelle elle est constamment reliée.

Le canon actuel des disciplines de la théologie protestante est le résultat d'une évolution historique et non d'un projet encyclopédique. Il s'est constitué grâce à l'expérience que la théologie a acquise d'elle-même dans l'évolution générale de la science et de l'éducation au sein de la société et par la différenciation, fondée dans cette évolution même, de la relation à son objet, à savoir la foi chrétienne dans sa réalité historique effective et dans sa forme sociale en tant qu'Église. En cela, le canon constitue un ensemble cohérent. Des développements futurs ou une refonte ne sont par principe nullement exclus.

2.2.2 Théologie exégétique (Ancien et Nouveau Testament)

La théologie exégétique s'attache, par les sciences bibliques appliquées à l'Ancien et au Nouveau Testament, à l'étude du devenir, du contenu, de l'utilisation et de l'histoire des textes bibliques, situés dans leur cadre historique. Ses reconstitutions exégétiques suivent la méthode historico-critique de lecture des textes, tout en intégrant d'autres méthodes (empruntées par exemple à l'herméneutique, à la science de la littérature, à l'histoire des religions, à l'archéologie ou à l'histoire sociale). Elle réalise ainsi de la norme scripturaire une actualisation critique à laquelle la pratique ecclésiale peut se conformer tout en observant une distance criti-

que à l'égard d'elle-même. L'autonomie et la fonction de l'exégèse dans le canon des disciplines de la théologie protestante se fondent sur une décision de la Réforme : celle de reconnaître dans le témoignage de la révélation biblique « la seule règle et norme » de toute doctrine ecclésiastique.

Les étudiants doivent être capables de lire et d'interpréter les textes bibliques dans leur langue d'origine (l'hébreu ou le grec).

2.2.3 Histoire de l'Église

L'histoire de l'Église a pour objet l'évolution et le déploiement du christianisme depuis les origines jusqu'à nos jours. Elle étudie les formes et les conséquences de la vie et de la théologie chrétiennes, les conditions sociales et culturelles qui leur ont donné naissance, leur impact sur la société et la culture, les manifestations et les institutions de la mémoire et du témoignage de l'Évangile, les formes historiques de la dévotion chrétienne et l'origine des convictions de foi. Elle enquête sur le moteur du façonnement de l'Église dans l'évolution de la piété, des décisions doctrinales, de la théologie et du droit ecclésiastique, et sur les conditions et les mécanismes de la recherche d'un consensus, de la préparation et de la prise des décisions. Une grande importance est accordée à la question de la situation et de la fonction des Églises dans la société et dans ses sous-systèmes (par ex. la politique, l'économie et l'éducation) et à celle de la forme spécifique que prend selon les époques cet ensemble cohérent de fonctions (histoire sociale du christianisme).

Comme les sources de l'histoire de l'Église d'Occident, jusqu'à l'époque moderne, sont exclusivement ou majoritairement en latin, les études d'histoire de l'Église (et de théologie systématique) requièrent une bonne connaissance non seulement du grec, mais aussi du latin.

2.2.4 Théologie systématique

La théologie systématique a pour objet principal l'exigence de vérité de l'Évangile et la question de sa compréhension, de ce qu'il dit de Dieu, des hommes et du monde dans des contextes divers, et de la manière dont les hommes peuvent s'y référer pour façonner leur vie. Cette tâche se divise en trois domaines thématiques : les principes (théologie fondamentale, incluant la philosophie de la religion), la dogmatique et l'éthique. Les trois domaines ont entre eux des rapports qu'il faut prendre en considération. L'étude de la dogmatique doit favoriser la compréhension de la vérité de l'Évangile et rendre les étudiants capables de formuler par eux-mêmes cette compréhension. La doctrine des principes développe les justifications de l'obtention de la connaissance théologique, de sa formulation et de sa résistance à l'épreuve. L'éthique reflète la signification et l'efficacité pratiques des points de vue dogmatiques sur l'homme et le monde.

2.2.5 Théologie pratique

La théologie pratique a pour objet la symbolisation et la transmission de l'Évangile au sein de l'Église chrétienne et dans les situations de l'existence humaine. Elle observe et examine la manière dont la transmission de l'Évangile se produit et peut être intensifiée, et dont cette transmission, la foi qui s'y rapporte et les formes sous laquelle celle-ci est vécue peuvent être transformées dans le passage d'un milieu culturel à un autre sans que les points essentiels du message évangélique se trouvent ainsi estompés ou effacés. Les étudiants doivent acquérir une connaissance exhaustive de la situation concrète du ministère et être familiers avec les fondements théoriques du culte, de l'instruction religieuse, de l'assistance spirituelle, du développement et de la direction de paroisse dans différents contextes historiques, mais tout particulièrement dans la situation actuelle.

Des stages effectués par exemple en paroisse, dans une école, dans le monde du travail ou dans un service diaconal doivent aider les étudiants, dans une perspective embrassant l'ensemble des disciplines, à se faire une idée précise de la signification des connaissances et de la compréhension théoriques qu'ils ont à acquérir durant leurs études en vue de la pratique qui les attend.

2.2.6 Autres disciplines

De nombreuses facultés ou hautes écoles de théologie proposent, en plus des disciplines principales, des branches d'enseignement qui leur sont parfois rattachées ou dont elles ont permis la création, comme par exemple : histoire des religions, archéologie biblique, judaïsme, histoire contemporaine, archéologie chrétienne et histoire de l'art chrétien, science des confessions, œcuménisme, missiologie, recherche genre en théologie, sociologie de l'Église et de la religion, psychologie pastorale, diaconie, journalisme ecclésiastique, musique sacrée, droit ecclésiastique. Cette diversité est une grande richesse, mais les étudiants ne peuvent en tirer profit que s'ils sont capables de définir leurs priorités tout en conservant la vue d'ensemble.

La théologie évolue toujours dans l'environnement multiconfessionnel des différentes théologies et Églises chrétiennes, mais aussi dans sa rencontre avec le judaïsme. De la réflexion sur cet environnement découlent des tâches – notamment le développement scientifique de l'œcuménisme et du dialogue œcuménique – qui incombent à toutes les disciplines et à tous les domaines de recherche.

Le contexte actuel de pluralité religieuse exige de la théologie des compétences particulières dans les questions interculturelles et dans la rencontre du christianisme avec des religions, des philosophies et des traditions non chrétiennes. Les études de science des religions se sont donc

développées. Il est important que ces études soient rattachées à la faculté de théologie. En dépit de toutes les possibilités de collaboration, le travail en sciences des religions dont la responsabilité incombe à la théologie ne peut pas être simplement remplacé par l'offre d'enseignement de science des religions telle qu'elle est proposée dans le domaine de la culturologie. Les étudiants doivent se familiariser avec les problèmes théoriques essentiels de la science des religions et de la théologie interculturelle et acquérir des connaissances de base sur les religions non chrétiennes, comme l'islam, l'hindouisme, le bouddhisme et les religions chinoises, de même que sur les nouveaux mouvements religieux et sur l'ésotérisme.

2.2.7 Résumé

La conscience que toutes les disciplines s'inscrivent dans les trois axes fondamentaux décrits ci-dessus (2.2.1) peut permettre de renouveler la perception de la théologie en reconnaissant en elle un lieu de dialogue interdisciplinaire et l'expression d'une tâche et d'une responsabilité *communes*. C'est là que réside son apport spécifique à la formation au ministère pastoral.

2.3 La responsabilité des Églises et de la théologie dans la formation au ministère

2.3.1 La formation universitaire

Dans les Églises issues de la Réforme, la formation théologique au ministère de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements est généralement confiée à des institutions universitaires. Cette situation exprime la conviction que le rôle de la formation doit être de transmettre un savoir académique, notamment dans les domaines relevant de la théologie, et d'enseigner la maîtrise des méthodes scientifiques de la théologie. La formation inclut la rencontre et le dialogue avec d'autres disciplines scientifiques et se déroule dans les conditions propres à la vie universitaire et sous le régime de la liberté académique. D'autres disciplines universitaires (par ex. philosophie, droit ecclésiastique, science des religions, psychologie, pédagogie, sociologie) peuvent compléter la formation théologique.

L'université de son côté a aussi besoin de la théologie, sans laquelle l'« *universitas litterarum* » serait incomplète. La théologie réfléchit sur le rapport de l'homme, de la société et du monde avec Dieu et sur les conditions préalables et les limites de la connaissance scientifique que cela suppose. Elle apporte une contribution fondamentale à la réflexion critique, au sein de la société, sur la religion, et à l'interprétation des phénomènes et des univers religieux.

2.3.2 Les aspects confessionnels de la formation théologique

Depuis la Réforme, la formation au ministère se déroule par l'action conjointe des études académiques et d'une vocation ecclésiale ou d'un soutien apporté par l'Église. La proclamation de la Parole n'est pas la simple mise en application d'un savoir acquis : elle exige aussi des personnes consacrées un jugement et une confession de foi autonomes. En cette qualité, les personnes consacrées doivent pouvoir répondre de décisions théologiques en s'appuyant sur la meilleure formation possible.

En Europe, les Églises et les universités ont des manières très diverses de collaborer dans l'aménagement de la formation théologique. Pour quelques facultés de théologie, les études doivent être ouvertes et indépendantes de l'Église. Pour d'autres au contraire, l'attache confessionnelle des études est essentielle. Chacune de ces deux conceptions a des effets autant sur les matières enseignées que sur la méthodologie employée.

La détermination confessionnelle et l'orientation scientifique de la formation théologique justifient une responsabilité commune de la théologie et de l'Église. De fait, les institutions de formation théologique témoignent d'une double loyauté. Ainsi se sont constitués des réseaux complexes de relations qui prennent des formes juridiques différentes selon l'évolution historique propre à chaque pays. Une attribution unilatérale, qui prétendrait considérer la formation uniquement comme l'accomplissement d'une mission ecclésiale, ou au contraire comme une tâche purement scientifique, serait une reconnaissance insuffisante de cette complexité.

2.3.3 Concrétisation des connaissances acquises durant la formation théologique

La théologie universitaire est plus qu'une préparation scientifique au métier de pasteur et à d'autres activités professionnelles, à l'intérieur ou hors de l'Église. Néanmoins, les nécessités du métier envisagé conditionnent aussi les études. Les Églises attendent de la théologie qu'elle fournisse à leurs futurs pasteurs les compétences scientifiques qui leur sont nécessaires pour pouvoir être en mesure, dans la société européenne contemporaine, autant d'instruire sur la foi chrétienne que de répondre, dans une perspective missionnaire, de la foi chrétienne dans son expression protestante. À l'avenir, la formation des pasteurs devra mettre davantage l'accent sur l'acquisition des compétences et des capacités qui sont nécessaires, dans une société multiculturelle et pluri-religieuse, pour informer de manière compréhensible sur la foi chrétienne tout en reconnaissant la valeur d'autres destinées religieuses. Les Églises de leur côté se voient chargées de la responsabilité de soutenir cet apprentissage.

Plusieurs Églises encouragent les étudiants à effectuer des stages dans divers domaines d'activité : paroisse, diaconie, industrie, jeunesse, etc., afin de concrétiser dans la pratique les compétences théologiques qu'ils ont acquises. Ces stages sont parfois intégrés aux études.

L'enseignement et l'apprentissage, dans les études universitaires, doivent faire une large part à l'autonomie et à la responsabilité individuelle plutôt que de dispenser un enseignement de type scolaire. La vie universitaire se caractérise par l'ouverture, le sens critique, une certaine disponibilité d'esprit, l'aptitude au dialogue, la liberté de suivre ses propres intérêts et une formation intégrant une dimension esthétique. Cet élément de la socialisation par les études, les pasteurs doivent l'avoir vécu.

Chacun doit répondre individuellement de ses compétences théologiques. Il est donc souhaitable que l'enseignement soit dispensé d'une manière qui laisse à l'étudiant une part d'autonomie d'apprentissage et de réflexion, selon ses orientations personnelles. Les rencontres personnelles et les échanges entre étudiants et avec les enseignants sont d'une grande importance à cet égard. Il convient d'accorder une attention particulière à l'acquisition, à la mise en pratique et au développement des compétences relevant de la communication et de la sociabilité, comme par exemple la perception de soi et d'autrui ou l'aptitude à régler les conflits. Les Églises apportent souvent une aide ponctuelle dans le domaine et proposent aussi des possibilités de « vie commune » dans un foyer d'étudiants. Elles apprécient et encouragent l'autonomie organisationnelle des étudiants et reconnaissent les associations indépendantes de défense de leurs intérêts.

2.4 La foi vécue

2.4.1 Des études de théologie au métier de pasteur – Un contexte social en mutation

Les motifs qui de nos jours amènent des jeunes gens à entreprendre des études de théologie sont extrêmement divers. Certains étaient déjà en contact avec une paroisse avant de commencer leurs études et participaient régulièrement à la vie ecclésiale, alors que d'autres n'ont qu'une faible expérience de l'Église, ou n'ont même connu aucune socialisation religieuse.

Dans ce contexte, les formes et pratiques de vie spirituelle que les étudiants sont amenés à découvrir durant leur formation revêtent une plus grande importance qu'autrefois. Les Églises ont vu l'avantage qu'il peut y avoir à rechercher le contact déjà avec les étudiants qui se destinent au ministère pastoral.

2.4.2 Foi vécue et métier de pasteur

Les pasteurs, comme tous les chrétiens d'ailleurs, doivent mener une vie conforme à leur foi et agir en conséquence. Mener une vie chrétienne, c'est notamment conduire des gens à la foi,

suivant la mission donnée par Jésus. Dans ce domaine, les pasteurs ont à faire face à des exigences particulières. Mais dans l'exercice de leurs tâches professionnelles, il leur faut aussi savoir prendre de la distance envers leur propre socialisation religieuse et être capables d'apprécier à leur juste valeur d'autres formes de vie chrétienne. Ils y seront d'autant mieux préparés qu'ils auront eu l'occasion de rencontrer durant leurs études déjà différents milieux religieux et ecclésiaux.

2.4.3 Les formes élémentaires de la vie spirituelle

Ce qui caractérise la manière protestante d'être chrétien, c'est la liberté qui est donnée à chacun de trouver sa propre voie et de développer sa propre personnalité spirituelle. Il convient donc de favoriser l'aptitude à mener une vie spirituelle personnelle et de veiller à pratiquer les formes élémentaires de la vie spirituelle :

- la prière individuelle
- l'usage de la Bible et du psautier
- la participation au culte
- les entretiens au sein de la communauté sur des questions spirituelles

La formation doit inclure des rencontres avec divers courants de piété. Il est indispensable que la dévotion personnelle s'accompagne de tolérance et de respect à l'égard des autres manières de vivre sa foi.

Les étudiants qui se destinent au ministère pastoral ont besoin de formes et de lieux de communauté spirituelle. Il peut s'agir par exemple de foyers d'étudiants ou de projets diaconaux qui leur donnent l'occasion de former une communauté d'esprit protestant et qui peuvent être pour eux une sorte de laboratoire spirituel pour la préparation à leur future communauté confraternelle.

Dans les facultés, il y a aussi des choses à faire. Des moments liturgiques du genre méditation ou cultes universitaires sont un bon moyen de manifester la dimension ecclésiale et spirituelle de la formation théologique.

2.4.4 L'approfondissement de la vocation intérieure

Certaines Églises s'enquièrent dès le début des études de la motivation des étudiants, de leur vocation intérieure et de leur engagement personnel. D'autres le font à un moment ultérieur. Malgré ces différences, les années de formation théologique sont suffisamment longues pour permettre de clarifier, de façonner et d'approfondir la vocation intérieure des futurs pasteurs.

Le parcours passe par des crises plus ou moins graves. Les Églises ont une responsabilité importante à cet égard : il leur incombe de soutenir les futurs pasteurs et de conforter leur foi et

leur joie à embrasser ce métier. Ce soutien peut être apporté notamment sous la forme d'un accompagnement spirituel (entretiens individuels, excursions de plusieurs jours en communauté, exercices spirituels, communautés universitaires, etc.) et se prolonger après la fin des études.

2.5 La formation continue et le perfectionnement

2.5.1 Bases

Les Églises partent de l'idée que les personnes qu'elles consacrent au ministère pastoral sont capables et en état, dans leur pratique professionnelle, de développer leurs compétences théologiques et leurs aptitudes personnelles, et d'assumer individuellement les responsabilités qu'implique leur service. Cela signifie également qu'elles doivent être aptes et disposées à porter un regard critique sur leurs propres expériences, à reconnaître leurs points forts et leurs dons, mais aussi leurs faiblesses et les dangers auxquels elles s'exposent, et à réagir en conséquence. La consécration implique de la part de ceux et celles qui l'ont reçue un engagement à maintenir et à développer leurs compétences théologiques et leurs aptitudes personnelles par l'étude individuelle, par le recours aux conseils de collègues, voire à des conseils professionnels, et en faisant usage des offres de perfectionnement proposées par les Églises.

Du côté des Églises, la consécration ne signifie pas seulement confirmer et reconnaître que la personne satisfait aux conditions requises pour l'exercice d'une fonction ecclésiastique. En consacrant un candidat au ministère pastoral, l'Église s'engage aussi à lui apporter un soutien en proposant des conseils et des offres de perfectionnement appropriées afin de lui permettre de renouveler et de développer ses compétences théologiques et ses aptitudes personnelles.

La formation continue fait partie intégrante de la vie professionnelle des ministres consacrés et de leurs devoirs de service. Il appartient à l'Église de les soutenir.

2.5.2 Le but de la formation continue

La formation a pour but de développer les connaissances, le discernement et les aptitudes qui constituent la compétence théologique à acquérir en vue de l'exercice d'un ministère pastoral. La formation continue ou le perfectionnement ne sont pas simplement un prolongement de ce processus d'enseignement et d'apprentissage. Le but est plutôt que les personnes consacrées comprennent que c'est essentiellement par les aptitudes qu'elles ont déjà acquises qu'elles seront capables, dans l'environnement toujours plus différencié et en constante mutation des sociétés européennes, d'accomplir la tâche qui leur est confiée. Les cours de perfectionnement doivent encourager les pasteurs à remplir leur charge en se concentrant sur les trois éléments essentiels de la compétence théologique : les connaissances spécifiques, l'intelligence person-

nelle qu'ils se sont formée de la vérité de l'Évangile et les aptitudes méthodologiques. Ils doivent associer compétence professionnelle, attention au monde d'aujourd'hui et ouverture œcuménique, et apprendre à voir dans la diversité mouvante des situations de rencontre autant d'occasions de communiquer l'Évangile. La formation continue peut les aider à voir que la compétence théologique contient une force propre capable de mettre en valeur, pour la transmission de la foi, des situations concrètes peu nettes et instables, et à faire usage de cette force.

Quant à ses objectifs, la formation continue inclut trois aspects complémentaires : le raffermissement et le rappel du rapport entre compétence théologique, spiritualité et identité individuelle des personnes consacrées, la spécialisation, et le développement des atouts personnels.

2.5.2.1. Le développement des ressources personnelles et l'intensification de la réflexion sur la pratique

Les Églises d'Europe doivent faire face à des défis qui concernent surtout les personnes consacrées employées à leur service. Les nouveaux défis missionnaires, la nécessité d'orienter le travail ecclésial en fonction des milieux à toucher et l'augmentation des exigences à l'égard des activités des personnes consacrées obligent à définir de nouvelles lignes d'action, de nouvelles méthodes et de nouvelles structures. La formation continue est ici un moyen d'aider l'individu à développer les ressources personnelles nécessaires pour la tâche à accomplir, et à en faire bénéficier le travail assumé en commun.

Il existe des méthodes éprouvées et modernes de développement des ressources personnelles, d'intensification de la réflexion sur la pratique et d'amélioration de la coopération. Ce sont notamment : l'aide confraternelle, les visites, la conduite du personnel telle qu'elle se pratique aujourd'hui (par ex. entretiens avec les collaborateurs et conventions sur les objectifs) et l'assistance professionnelle (par ex. accompagnement, supervision).

2.5.2.2. Les spécialisations

Face aux nouveaux défis qui se présentent et aux tâches qui en découlent, la formation continue a aussi pour fonction de développer l'acquisition de connaissances et d'aptitudes nécessaires à l'exercice d'activités particulières. Cela comprend notamment :

- la formation continue en vue de certaines activités (par ex. aumônerie en milieu hospitalier et pénitentiaire, activités en milieu scolaire et dans des institutions de diaconie),
- les offres conçues pour préparer à une activité dans des paroisses posant des problèmes particuliers (par ex. églises pour les jeunes, églises urbaines),

- les offres conçues pour préparer à des tâches particulières de direction et les cours de perfectionnement pour cadres,
- les cours de formation continue suivie avec d'autres collaborateurs, par exemple pour la planification ou l'évaluation de projets réalisés en commun.

2.5.2.3. Rappel et raffermissement

Par-delà le développement des ressources personnelles et l'acquisition de connaissances et d'aptitudes particulières, le rappel et le raffermissement du rapport entre la compétence théologique et la spiritualité personnelle restent un repère d'identité pour l'individu. Car une somme de compétences isolées ne suffit pas à rendre la personne consacrée capable d'assumer sa mission ecclésiale dans les conditions actuelles. Aussi indispensables que soit le développement des aptitudes isolées, celles-ci ne peuvent déployer leurs effets dans le ministère pastoral que si elles sont en lien avec une attitude de vie qui sache associer, en une forme spécifique d'identité, la compétence théologique et la conduite personnelle. La formation continue sert donc aussi à assister les personnes consacrées dans la constitution de cette forme d'identité personnelle sans laquelle aucune compétence théologique approfondie – condition d'une pratique professionnelle crédible – ne peut se développer.

La formation continue permet d'une part d'acquérir de nouvelles connaissances et d'approfondir le savoir déjà acquis, d'examiner, de développer et de raffermir la compréhension fondamentale de la vérité de la proclamation de la Parole par l'Église, en considération des défis que lancent aujourd'hui en Europe les progrès de la science, les mutations sociales et les mutations qui s'observent dans le domaine des religions et des convictions philosophiques.

Elle offre d'autre part des moments de recueillement, de méditation, des exercices spirituels et des rencontres de bilan individuel qui sont des moyens de faire le point sur leur situation professionnelle et personnelle et de raffermir leur conviction.

2.5.3 Pour une formation continue solide et profilée

Les Églises assument leurs responsabilités dans la formation continue et le perfectionnement des ministres consacrés non seulement en octroyant des moyens financiers et en allégeant le temps de travail pour permettre aux pasteurs de suivre des cours, mais encore en garantissant par des dispositions juridiques la validité de la formation continue.

Les pasteurs sont d'autant plus disposés à suivre des cours de formation continue ou de perfectionnement que les organes dirigeants des Églises diffusent les informations à ce propos et mettent à disposition les moyens nécessaires en personnel et en finances.

Pour répondre aux besoins de formation continue des pasteurs et aux exigences de qualité, il convient d'encourager la création et le développement de modèles de coopération entre les diverses institutions formatrices. Cette coopération fait déjà ses preuves au sein des Églises, mais entre les Églises et leurs institutions de formation, elle pourrait être renforcée, et les facultés de théologie devraient être associées à cette tâche. Pour les formations continues hautement spécialisées, par exemple pour les cadres de l'Église ou des services diaconaux, plusieurs Églises d'une région européenne pourraient regrouper leurs offres. L'interaction des différentes institutions et des Églises permettrait la création, au sein de la CEPE, d'un milieu de formation continue au profil net et différencié.

2.6 Autres voies d'accès au *ministerium verbi divini*

2.6.1 Introduction

Dans les Églises issues de la Réforme, le modèle caractéristique est celui du pasteur de formation universitaire et engagé à titre principal. Mais il y a toujours eu aussi, notamment durant les périodes de persécution et dans les situations de minorité, d'autres moyens d'assurer le service de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements. Au siècle dernier, ces modèles ont considérablement gagné en importance dans de nombreuses Églises. Il convient de faire une distinction fondamentale entre :

- l'accès par une autre voie à un ministère pastoral exercé à titre principal ;
- le service de la proclamation de la Parole confié à titre bénévole ;
- le service de la proclamation de la Parole et de l'administration des sacrements confié à des collaborateurs ecclésiastiques dont l'activité principale est autre (catéchètes, diacres, etc.)

De nombreuses Églises ont règlementé, pour ces cas, les conditions préalables, la formation, l'accès et la pratique du service. Cependant, de l'une à l'autre, il y a parfois des différences considérables. Toutes les Églises ne reconnaissent pas ce service comme un ministère consacré, et souvent une distinction est faite entre la consécration pour les théologiens ayant suivi une formation universitaire complète et le service de la prédication confié à titre bénévole. Comme dans tous les cas, il s'agit de la pratique du *ministerium verbi divini*, la question de la formation pour les voies d'accès autre que la théologie universitaire doit être soigneusement examinée.

2.6.2 Les autres voies d'accès au ministère pastoral

Nombreuses sont les Églises qui, au XX^e siècle, ont permis à des personnes ayant une autre formation professionnelle (et même parfois sans diplôme universitaire) d'accéder au ministère

pastoral. Des institutions et des voies de formation ont été créées pour cela, offrant aux candidats un cursus compact mais étalé sur plusieurs années et dont les matières sont proches de celles des études de théologie. La formation est le plus souvent dispensée en cours d'emploi, mais il existe aussi des séminaires de formation à plein temps.

Sur la question des exigences de formation, il faut faire observer que les « administrateurs de paroisse » (*Pfarrverwalter*⁵), indépendamment de leur statut juridique et de leur traitement, sont généralement chargés des mêmes tâches que les pasteurs, auxquels ils sont d'ailleurs assimilés dans l'opinion courante. Il est donc indispensable qu'il y ait équivalence des qualifications théologiques. S'il est vrai que l'expérience professionnelle et personnelle des candidats, qui pour la plupart ne s'engagent dans cette voie qu'à la mi-vie, constitue un enrichissement non seulement pour leur future activité paroissiale, mais aussi et déjà dans leur attitude face à l'apprentissage, en revanche la formation doit rester de niveau universitaire et les exigences ne doivent pas être abaissées.

Il en va de même lorsque les candidats ne sont pas issus d'un métier « profane », mais ont une activité professionnelle au sein de l'Église, pour laquelle ils ont déjà suivi une formation en pédagogie religieuse ou paroissiale. Une formation théologique complémentaire d'une année n'est guère suffisante, et un cursus plus long est recommandé.

2.6.3 Le service de la proclamation de la Parole assumé par des bénévoles

Dans plusieurs Églises protestantes, des fidèles peuvent être chargés du service de la proclamation de la Parole, voire être consacrés, au titre de « prédicateurs laïques »⁶. Il faut pour cela avoir suivi une formation en cours d'emploi durant plusieurs années, organisée selon différents modèles. Cette formation associe généralement un accompagnement par un tuteur et des cours théoriques et pratiques.

Même celui ou celle qui ne mène des cultes et ne prêche qu'occasionnellement et accompagné par un pasteur a part au service de la proclamation de la Parole. Il ou elle participe en outre directement à un évènement qui compte parmi les signes distinctifs de l'Église protestante. Même s'il est raisonnable de soumettre les prédicateurs à des exigences moindres, les standards élevés de la prédication protestante devraient autant que possible rester la norme à atteindre. Cela signifie que le programme de formation doit inclure non seulement la liturgie et

⁵ Les termes qualifiant les personnes qui ont accédé par cette voie au ministère pastoral et leur statut juridique sont variables. La notion de *Pfarrverwalter* s'est largement implantée en Allemagne.

⁶ Ici non plus, il n'y a pas d'uniformité terminologique. Beaucoup d'Églises ont des « prédicateurs laïques », appelés aussi « lecteurs » ou « lectrices » qui, après avoir suivi des cours complémentaires, sont également habilités à proclamer librement la Parole et à administrer des sacrements.

l'homilétique, mais aussi l'exégèse et la théologie systématique, et dans une moindre mesure l'histoire de l'Église. Il faut que la personne qui prêche comprenne l'Écriture Sainte, soit capable de l'expliquer dans la perspective d'une situation donnée et puisse assumer la responsabilité de sa proclamation de la Parole en fondant son argumentation sur l'Écriture. Celui ou celle qui prêche en chaire est aussi perçu comme investi d'une charge d'assistance spirituelle, raison pour laquelle la théologie pastorale devrait être enseignée en théorie et en pratique. Il est indispensable d'offrir un appui par des tuteurs, même après l'entrée en fonctions, ainsi que des possibilités de formation continue et de perfectionnement.

2.6.4 Le service de la proclamation de la Parole confié à des collaborateurs de l'Église

Les Églises souvent, et même dans une mesure importante, font participer au service de la proclamation de la Parole des personnes employées par elles sans être pasteurs (par ex. des collaborateurs de la diaconie ou de l'enseignement religieux). Il se pose dans ce cas non seulement la question de savoir si ces personnes doivent être consacrées, mais aussi celle de leur formation. On ne peut pas admettre a priori qu'une formation diaconale ou pédagogique suffit à garantir une qualification théologique. Si dans une Église, il est courant que des cultes soient donnés par des diacres ou des enseignants de l'instruction religieuse, leur formation devrait inclure davantage les disciplines fondamentales de la théologie. Là où les cultes et la prédication sont plutôt l'exception dans l'activité de ces personnes, une formation complémentaire est à conseiller.

2.6.5 Résumé

Il convient de reconnaître à leur juste valeur les voies d'accès différentes, tant il est vrai que selon la conception protestante, « la proclamation de l'Évangile et l'offre de la communion de salut sont confiées à la communauté globalement et à chacun de ses membres⁷ ». Sans pour autant relativiser le *ministerium verbi*, qui « pour les protestants repose sur une mission particulière du Christ⁸ », cette reconnaissance souligne la responsabilité commune du peuple de Dieu. Il est important toutefois, au vu de la position éminente que tient la proclamation de la Parole dans l'Église protestante, d'assurer une formation et un perfectionnement d'un niveau élevé et avec un contenu approprié.

⁷ « Thesen zur Amtsdiskussion heute (Tampere-Thesen 1986) » (cf. n. 2), thèse 2.

⁸ Ibid.

3 Recommandations

3.1 La reconnaissance mutuelle de la formation au ministère pastoral

Le présent document a montré ce qui fait la qualité de la formation théologique en vue du ministère pastoral. Il invite à réexaminer les pratiques dans le domaine et à y apporter éventuellement des changements. La forme précise est variable en fonction de la situation et des exigences propres à chaque région. Toutefois, si les Eglises parviennent à s'entendre sur les principes énoncés ici, il sera plus facile de parvenir à la reconnaissance mutuelle des voies de formation et des diplômes. La cohésion entre les Eglises en sera renforcée, et la communion aussi. Cela facilitera également la reconnaissance mutuelle des cursus par les facultés.

Une bonne formation théologique a pour but d'obtenir un équilibre entre réflexion scientifique, rapport avec la pratique et foi vécue. Dans toutes les mesures de refonte et d'amélioration de la formation, les Eglises doivent veiller à cet équilibre.

Il existe de grandes différences dans la conception de la formation ecclésiastique (par ex. vicariat paroissial, phases pratiques au cours des études). Les Eglises membres devraient débattre entre elles, au niveau de la CEPE, des questions relatives au développement de la formation ecclésiastique.

Pour les facultés, il s'agit, plus que jusqu'à présent, de permettre aux étudiants en théologie d'apprendre à relier entre elles les différentes disciplines qui la composent et les perspectives de la science biblique, de l'histoire, de la théologie systématique et de la théologie pratique. L'interdisciplinarité doit être nettement renforcée dans tous les domaines de la formation.

L'admission au ministère pastoral suppose en règle générale un diplôme équivalent à une maîtrise universitaire⁹.

3.2 Echanges et coopération au niveau international

Dans beaucoup d'Eglises de la CEPE, les études à l'étranger sont déjà une pratique courante. Les Eglises et les universités doivent continuer à les encourager. Les partenariats qui existent entre les facultés (par exemple dans le cadre du programme Erasmus) peuvent être complétés par des partenariats entre les Eglises et les institutions ecclésiastiques de formation.

⁹ La maîtrise (*master*) est le deuxième grade de la formation universitaire, après le baccalauréat universitaire (*bachelor*), selon le système largement répandu de nos jours en Europe. En Grande-Bretagne et en Irlande toutefois, le système est légèrement différent.

Les stages et une partie de la formation ecclésiastique devraient aussi s'effectuer davantage à l'étranger. Là où existe le vicariat paroissial, il convient de lui donner une dimension internationale.

Il est souhaitable de créer des programmes permettant des échanges de pasteurs, pour une durée limitée, et de tirer le meilleur profit des expériences et des manières de voir du partenaire d'échange. Il convient aussi, à ce propos, de réfléchir à la reconnaissance des qualifications et des formations acquises hors de la CEPE.

Le changement permanent d'une Eglise à l'autre permet d'approfondir la communion des Eglises membres. Il se fait plus aisément s'il existe des programmes qui facilitent l'acclimatation, comme par exemple des cours d'introduction à l'histoire, au droit et à la liturgie de l'Eglise du pays d'accueil.

Au vu des défis que pose la société contemporaine, la formation continue des pasteurs a besoin d'une ligne didactique et d'une sérieuse intensification. Au sein de la CEPE, il y a des possibilités intéressantes : programmes d'échanges entre pays, création de collèges pastoraux internationaux et de partenariats multilatéraux. Il conviendrait aussi de développer des instruments appropriés pour la coordination et l'harmonisation des formations continues. En considération des besoins pour des domaines spécialisés – par exemple les cadres de l'Eglise et des services diaconaux – il serait judicieux que les Eglises d'une même région se regroupent pour concevoir leur offre de formation continue. Le site Internet de la CEPE est un moyen de faire connaître les cours de formation dans toute l'Europe.

3.3 Suite du travail

Les Eglises de la CEPE devraient s'engager à poursuivre leur tâche commune sur la formation au ministère consacré, en vue de la mise en application des propositions contenues dans le présent document et afin de convenir des étapes suivantes. Cela concerne tout particulièrement la formation continue des pasteurs. Des entretiens réguliers au niveau de la CEPE sont un moyen adéquat pour y parvenir.

4 Liste des personnes ayant participé à la consultation

Délégués des Eglises membres

Benjamin Apsel, étudiant en théologie, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD)

Jörg Barthel, professeur, Eglise Evangélique Méthodiste Conférence central de l'Allemagne

Michael Beintker, professeur, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD) *

Marit Bunkholt, rév., Eglise de Norvège

Gordon Campbell, professeur, Eglise Presbytérienne d'Irlande

John Chalmers, rév., Eglise d'Écosse

Daniel Cyranka, privat-docent, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD)

Harm Dane, Eglise Protestante des Pays-Bas

Anna-Katharina Diehl, étudiante en théologie, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD)

Pál Erdélyi, pasteur, Eglise Chrétienne Réformée de Slovaquie

Sándor Fazakas, professeur, Eglise Réformée de Hongrie

Bernhard Felmberg, Oberkirchenrat, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD)

David Field, rév., Eglise Evangélique Méthodiste Unie Conférence centrale de l'Europe du Centre et du Sud

Ermanno Genre, professeur, Eglise Evangélique Vaudoise en Italie

Christian Grappe, professeur, Communion des Eglises Luthérienne et Réformée de France

Aivars Gusevs, prévôt, Eglise Evangélique Luthérienne de Lettonie

Eberhard Harbsmeier, recteur, Eglise Evangélique Luthérienne du Danemark

Martin Hoffmann, pasteur, recteur, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD)

Jenö Kiss, professeur, Eglise Réformée de Transylvanie

Miloš Klátik, évêque général, Eglise Evangélique de la Confession d'Augsbourg de la République Slovaquie

Hilke Klüver, pasteur, Eglise Evangélique Réformée d'Allemagne

Donald McCorkindale, rév., Eglise d'Écosse

Joachim Ochel, Oberkirchenrat, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD)

Indulis Paics, pasteur, Eglise Luthérienne de Lettonie

Georg Plasger, professeur, Alliance Réformée d'Allemagne

Hannelore Reiner, Oberkirchenrätin, Eglise Evangélique de la Confession d'Augsbourg d'Autriche *

Antoine Reymond, pasteur, Fédération des Eglises Protestantes de Suisse

Jan Roskovec, pasteur, Eglise Evangélique des Frères moraves

Christoph Saumweber, Kirchenrat, Eglise Evangélique Luthérienne de Bavière

Ove Sander, rév., Eglise Evangélique Luthérienne d'Estonie

Thomas Schaufelberger, pasteur, Fédération des Eglises Protestantes de Suisse

Robert Schelander, professeur, Eglise Evangélique de la Confession d'Augsbourg d'Autriche *

Peter Scherle, professeur, Eglise Evangélique de Hesse et Nassau *

Karl Schiefermair, Oberkirchenrat, Eglise Evangélique la Confession d'Augsbourg d'Autriche

Frithard Scholz, Oberlandeskirchenrat, Eglise Evangélique de Kurhessen-Waldeck

Jens Schröter, professeur, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD)

Regina Sommer, pasteur, privat-docent, Eglise Evangélique de Kurhessen-Waldeck

Jean-Michel Sordet, pasteur, Fédération des Eglises Protestantes de Suisse

Lajos Szabó, professeur, Eglise Evangélique-Luthérienne de Hongrie *

Mrs Moira Whyte, Eglise d'Écosse

Michael Wöller, Oberlandeskirchenrat, Eglise Evangélique d'Allemagne (EKD) *

Secrétariat de la CEPE

Michael Bünker, évêque, Secrétaire Général

Adel Dávid, pasteur *

Martin Friedrich, professeur*

* Membres du groupe de rédaction

Traduit par Laurent Auberson